



Lors de la session du mois de **février** a lieu la première lecture de la Loi sur la scolarité obligatoire. Elle vise à adapter l'école publique aux défis du 21<sup>ème</sup> siècle.

Une motion populaire fixant la limite maximum de la solde exonérée des sapeurs-pompiers à 9000 francs au lieu de 5000 est approuvée. En acceptant de remonter le plafond, les député-e-s ont cherché à atténuer l'effet fiscal qu'aura de toute manière la fiscalisation des soldes, notamment vis-à-vis de l'impôt fédéral direct, sur les femmes et les hommes du feu qui consacrent une grande partie de leur temps libre à la protection de la population.

Un postulat PCS/PDC demandant de faire un point de situation sur l'agglomération (avantages et coûts) est accepté par 71 voix contre 12. Un rapport sera transmis au Grand Conseil dans le délai légal d'un an.

La première lecture de la Loi sur la scolarité obligatoire est terminée en **mars**.

Une motion de nos camarades Xavier Ganioz et Patrick Schneuwly demandant enfin la transparence sur la fiscalité des entreprises, par la publication systématique et annuelle des allègements et réductions accordés, est malheureusement refusée par 33 voix contre 69.

Un rapport établi à la suite de l'adoption d'un postulat de nos camarades Valérie Piller Carrard et Dominique Corminboeuf, demandant d'étudier le système de bus sur appel, est débattu.

Lors de la session du mois de **mai** a lieu une première partie de la seconde lecture de la Loi sur la scolarité obligatoire.

Un crédit d'engagement en vue de la transformation des bâtiments du Lac-Noir est octroyé. Il est accepté par 68 voix, sans opposition, ni abstention. Un grand coup de chapeau à notre camarade Erwin Jutzet, Conseiller d'Etat, qui a su convaincre la Confédération d'y mettre le Centre de formation du service civil ainsi que les écoles et sociétés sportives et de loisirs.

Le Grand Conseil discute du rapport du Conseil d'Etat rédigé à la suite de l'adoption d'un postulat PLR demandant un inventaire des surfaces d'assolement du canton de Fribourg et de ses outils de contrôle.

En **juin** a lieu une deuxième partie de la seconde lecture de la Loi sur la scolarité obligatoire.

Le parlement prend acte du rapport final de la Commission d'enquête parlementaire chargée de faire la lumière sur les surcoûts du Pont de la Poya. On notera les profondes différences de points de vue entre les différents Conseillers d'Etat qui se sont succédés à la Direction des constructions, néfastes à l'avancée du projet.

Un rapport établi à la suite du dépôt d'un postulat de Nicole Lehner-Gigon et d'un démocrate-chrétien portant sur les déductions sociales pour les familles dans le cas du décès d'un enfant, est débattu et accepté.

Lors de la session du mois de **septembre**, la fin de la seconde lecture et la troisième lecture de la Loi sur la scolarité obligatoire permet enfin de l'adopter et d'ainsi clore les discussions sur cet objet qui aura marqué le travail parlementaire en 2014.

La modification de la législation en matière de droits politiques est adoptée. Lors des élections cantonales de 2016, la Glâne et la Veveyse formeront un groupe de cercle. Toute liste glânoise au Grand Conseil sera groupée en paire avec une liste veveysanne, moyennant une déclaration de l'intention de former une paire de listes. Les sièges attribués aux paires de listes seront ensuite répartis entre les listes qui les composent. Ce changement permet d'éviter à toute liste d'avoir besoin de plus de 10% de suffrages, dans un district, pour obtenir un siège au parlement cantonal.

Le Grand Conseil discute du rapport du Conseil d'Etat rédigé à la suite de l'adoption d'un postulat de Nicole Lehner-Gigon et Nicolas Rime demandant des places de parc pour les utilisatrices et utilisateurs de covoiturage.

En **octobre**, ce sont des adaptations diverses de la législation en matières de droits politiques qui sont acceptés par 85 voix, sans opposition et avec une abstention. J'ai siégé au sein de cette commission ad hoc.

Une motion populaire des jeunes PDC demandant au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un projet d'acte introduisant une Session cantonale des jeunes organisée sur le modèle de la Session fédérale des jeunes, forum annuel qui permet aux jeunes de débattre des thèmes politiques, exprimer leurs opinions et faire part de propositions, est approuvée.

Un rapport établi à la suite de l'adoption d'un postulat PDC/PLR portant sur la politique foncière active, est débattu.

Lors de la session du mois de **novembre**, le parlement accepte à une large majorité une motion de nos camarades David Bonny et Benjamin Gasser, ainsi qu'une motion populaire des jeunes PLR, demandant que le Grand Conseil fasse le pas du numérique. Depuis cette année, le Bureau, les commissions permanentes et les délégations du Grand Conseil reçoivent ainsi leurs documents de séance sous la seule forme électronique. Et dès 2017, l'ensemble des documents adressés aux membres du Grand Conseil leur sera envoyé sous la seule forme électronique, exception faite des documents plus sensibles.

Un mandat fixant la limite maximum de la solde exonérée des indemnités forfaitaires en matière d'aide et de soins à domicile à 9000 francs au lieu de 5000 est approuvée. En acceptant de remonter le plafond, les député-e-s ont fait en sorte à ce qu'il y ait une égalité de traitement entre les personnes qui s'occupent de leurs proches âgés, malades ou en situations de handicap et les sapeurs-pompiers.

Une motion PDC demandant que les communes envisageant de fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2017 soient autorisés de prolonger la validité du mandat des autorités communales jusqu'au 31 décembre 2016, faculté, assortie de l'obligation d'élire les nouvelles autorités en automne 2016, obtient le feu vert. J'ai également siégé au sein de la commission ad hoc portant sur cet objet.

En **décembre**, des petites adaptations de la loi sur la justice sont adoptées, largement.

Le nouveau concept de médecine dentaire scolaire est également approuvé.

Le rapport agricole quadriennal 2014 donne l'occasion à l'ensemble des agriculteurs et agricultrices du Grand Conseil de se plaindre de leurs conditions devenues difficiles.

Simon Bischof